

## Informations sur le droit de rétractation

### Droit de rétractation

Vous avez le droit de révoquer le présent contrat dans un délai de 14 jours sans justification.

Le délai de rétractation est de 14 jours à compter de la conclusion du contrat.

Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez nous informer de votre décision de révoquer le présent contrat au moyen d'une déclaration explicite (par ex. par courrier postal, fax ou e-mail) adressée à **Daimler Truck AG sise à D-70546 Stuttgart**, Nous restons à votre disposition au 00800 5 777 7777 pour tout renseignement complémentaire sur ce point.

Pour respecter le délai de rétractation, il vous suffit de nous renvoyer votre notification concernant votre exercice du droit de rétractation avant expiration du délai de rétractation.

Si vous exercez votre droit de retrait aux termes du présent contrat, vous ne serez plus non plus lié par contrat au fournisseur de services de paiement UNION TANK Eckstein GmbH & Co. KG (contrat connexe) dès la révocation effective du présent contrat de fourniture de services.

La notification de votre rétractation est à adresser à Daimler Truck AG et non UNION TANK Eckstein GmbH & Co. KG.

### Conséquences de la rétractation

Si vous révoquez le présent contrat, nous serons tenus de vous rembourser, sans délai et dans la limite de 14 jours à compter de la date de réception de votre notification de rétractation du présent contrat, tous les paiements effectués à notre intention. Pour ce remboursement, nous utiliserons le même moyen de paiement que celui que vous avez choisi pour votre transaction initiale sauf s'il en a été expressément convenu autrement avec vous ; en aucun cas des frais vous seront facturés dans le cadre de ce remboursement.

Si vous avez exigé que les prestations de services commencent pendant le délai de rétractation, vous serez tenu de nous régler un montant approprié au prorata des services déjà fournis à la date de notification de votre rétractation du présent contrat, sur la base de la totalité des services initialement prévus au contrat.